



Site Natura 2000
« Côte Bleue Marine »
FR9301999



Ateliers de la Concertation

Usagers du milieu marin : Plongée Subaquatique

Réunion du Groupe de Travail le 8 novembre 2010 à 17h30 à l'Observatoire du Parc Marin

COMPTE - RENDU DE REUNION N°1 DU GROUPE DE TRAVAIL

ETAIENT PRESENTS :

Structures de plongée :

- Christophe BENOIT, UCPA Niolon, Le Rove
- Sophie BOULAD, club Côte Bleue Plongée, Sausset les Pins
- Robert GIRAUD, Président de l'association des Activités Subaquatiques de Marignane
- Nathalie HUERTAS, Présidente de l'A.I.E.J.E., Ensûs la Redonne
- Aurélie MENOUE, responsable des activités subaquatiques de l'A.I.E.J.E., Ensûs la Redonne
- Thierry PERA, responsable du club Côte Bleue Plongée, Sausset les Pins

FFESSM :

- Daniel HURON, représentant René CAVALLO du Comité Régional PACA de la FFESSM, Marseille
- Henri MANNELLA, cadre de la Commission Bio du CODEP 13 de la FFESSM, Marseille

Personnels du Parc Marin :

- Frédéric BACHET, Benjamin CADVILLE, Eric CHARBONNEL, Marie MONIN

ETAIENT EXCUSES :

- Bernard CIOT, Président du Sar Club, Carry le Rouet
- Francis DESCAVES, Président de l'A.S. de Prévention Nautique de Martigues Carro
- Patrick OLIVA, Président du club de plongée La Libellule d'Ensûs la Redonne

Ordre du jour

- Présentation générale de la démarche Natura 2000 et spécifiquement en mer sur la désignation du site « Côte Bleue Marine » ;
- Etat d'avancement des inventaires biologiques et socio-économiques ;
- Quels enjeux pour la plongée subaquatique ?

GT plongée n° 1 - Synthèse des débats sur le site Natura 2000 « Côte Bleue Marine »

- Le territoire du site Côte Bleue Marine est concerné par la Directive Habitats du réseau Natura 2000. L'objectif de la démarche Natura 2000 est de conserver en bon état les habitats visés par la Directive de 1992, c'est-à-dire principalement pour la Côte Bleue l'herbier de Posidonie (habitat prioritaire), les « récifs » (roche coralligène, grottes, frange littorale) et les fonds sableux.
- Chaque activité dans un site Natura 2000 est analysée au regard de l'impact réel ou potentiel qu'elle pourrait avoir sur les habitats et les espèces prioritaires de la directive de 1992, en fonction de leur degré de conservation, de leur fonctionnalité et de leur représentativité.
- L'inventaire biologique et la cartographie des fonds marins réalisés sur l'ensemble du site revêtent une importance primordiale pour définir la répartition des habitats et des espèces et leur état initial de vitalité. Malheureusement, ces cartographies et inventaires n'ont pu être réalisés qu'en 2010 et ne permettront pas de mettre en évidence l'évolution du milieu que certains ressentent comme négative depuis ces 20 dernières années sur la Côte Bleue.
- La présence de traces de chalut a été révélée à moins de 2 milles des côtes par le sonar latéral lors de la cartographie des fonds. Le chalutage est toutefois interdit dans la bande des 3 milles nautiques et jusqu'à une profondeur de -50 mètres. Il est nécessaire de faire respecter ces réglementations.
- La présence de filets perdus est problématique car ils constituent un danger pour les plongeurs, ils asphyxient les organismes sur lesquels ils se sont déposés et peuvent continuer à pêcher.
- Les structures de plongée installées sur la Côte Bleue sont une douzaine. Il existe environ 20 autres clubs qui fréquentent ce territoire. Il y a donc au total 32 structures. L'activité elle-même de plongée est importante depuis longtemps sur la Côte Bleue, mais n'est pas ressentie comme étant en augmentation significative par les pratiquants.
- Une carte détaillée du littoral répertoriant l'ensemble des sites de plongée sur la Côte Bleue et la toponymie des lieux serait appréciable afin de pouvoir mieux visualiser les enjeux de conservation et de gestion de l'activité plongée subaquatique.
- Il y a une demande importante des plongeurs pour être formé sur des connaissances naturalistes, biologiques, des spécificités locales, et sur la protection du milieu marin en général. Toutefois il existe un comportement contradictoire entre cette théorie de l'engagement et la manière de pratiquer la plongée qui évolue peu (ex : lestage important,...).
- Devant la multiplication des chartes de plongée sur les différents sites de la Méditerranée, il est suggéré d'homogénéiser ces démarches afin d'aboutir à une charte commune à l'ensemble des usagers : une Charte de la Mer.
- Les structures de plongée sont intéressées pour que dans le cadre de Natura 2000 soit réalisée une plaquette de communication. Cette brochure présenterait les principaux sites de plongée de la Côte Bleue en y décrivant les habitats et les espèces emblématiques que l'on retrouve sur chaque site. Un autre volet pourrait concerner la sécurité : les risques du plongeur, les gestes à faire ou ne pas faire, les comportements gênants,...

- Toutes les structures de plongée sont d'accord pour collaborer avec le Parc Marin sur les retours d'informations concernant les espèces d'intérêt communautaire, patrimoniales ou invasives et la signalisation et la récupération d'engins perdus.
- Les calanques de la Côte Bleue sont soumises à une augmentation des mouillages forains qui est ressentie par les plongeurs.
- Les structures de plongée sont très favorables à la réduction des dommages occasionnés par le mouillage des bateaux sur les sites de plongée. Ce problème doit être examiné au cas par cas, en fonction de la fréquentation, de l'exposition, de la vulnérabilité et de l'accessibilité des sites. Les solutions sont diversifiées : simple sensibilisation, ligne de palier sans mouillage, point GPS sur zone peu vulnérable, anneau d'amarrage sur le fond, bouée de sub-surface, dans certains cas bouée en surface, ... etc.
- Les principaux problèmes que soulève l'aménagement de sites de plongée par bouées d'amarrage concernent le danger pour la navigation dans le secteur, l'utilisation du site par les autres usagers, et la gêne vis-à-vis de la pose de filets par les pêcheurs professionnels.
Ces aménagements, s'ils sont validés à l'issue de la concertation, ne pourraient donc se faire que dans des secteurs proches de la côte, et très fréquentés comme entre Méjean et le Moulon. Pour les autres sites, différentes solutions existent comme la mise en place d'anneaux d'ancrage au fond.
- Une proposition de gestion pour Natura 2000 pourrait être une collaboration des clubs de plongée (localisation, balisage) pour que soient enlevés une partie des filets perdus et des engins de pêche de la Côte Bleue.
- La séance est conclue en précisant que les propositions de mesures de gestion, thème de la 2^{ème} réunion en mars 2011, seront à définir et à hiérarchiser avec les usagers par le biais d'une fiche d'objectifs qui sera jointe lors de la convocation à cette 2^{ème} réunion du groupe de travail pour l'ensemble des structures de plongée de la Côte Bleue.